



Calendrier

Dates	Activités	Lieu	horaire	Accessibilité
juin				
Lundi 2 juin	Prévisions et animations de l'été	Salle polyvalente	20 h	
Mercredi 04.06	Permanence rencontre réunion de travail ouverte à tous		local 17 h30	
Lundi 09.06	Généalogie pour débutants		local 17 h30	
Mercredi 11.06	Word Excel Généatique internet (S Michel)		local 17 h30	
Mercredi 18.06	Paléographie / Lecture d'actes (Dufreney)		local 17 h30	
Lundi 23.06	Généalogie pour débutants		local 17 h30	
Mercredi 25.06	Permanence rencontre Comité de rédaction du flash infos		local 17 h30	
Juillet				
Mercredi 02.07	Permanence rencontre réunion de travail ouverte à tous		local 17 h30	
Mercredi 09.07	Permanence rencontre		local 17 h30	
Mercredi 16.07	Permanence rencontre		local 17h30	
Mercredi 23.07	Permanence rencontre		local 17 h30	
Mercredi 30.07	Permanence rencontre Comité de rédaction du flash infos		local 17 h30	

REUNIONS

Vendredi 9 mai salle polyvalente 20 h

Avant de laisser la parole à Mr Dominique LEVET pour son exposé sur les archives judiciaires, le Président nous fait part de quelques informations.

Permanences d'été : En principe nous essayerons d'avoir le maximum de mercredis (17 h 30) de permanences afin de permettre aux sociétaires en vacances ou en promenade dans la région de venir faire connaissance avec d'autres adhérents.

Le tabellion : les 2 DVD de St Jean de Maurienne sont prêts et livrés pour ceux qui les avaient commandés, celui de St Michel sera prochainement prêt.

Ecran pour vidéo: comme prévu nous avons fait l'acquisition d'un écran mobile afin de faciliter nos projections vidéos soit au local de la salle polyvalente, soit à l'occasion de diverses manifestations.

Flash infos, comité de rédaction : une première réunion positive a eu lieu le 30 avril. Quelques personnes veulent bien essayer de s'in-

vestir. Cela se fera dans les mois qui viennent, afin de se familiariser avec la rédaction de petits articles, de compte rendus de réunions ou de manifestations, photos pour agrémenter le contenu du flash, la conception et mise en page avec le logiciel Publisher, le suivi des adhérents pour l'envoi par poste ou internet etc... Nous vous rappelons que vous pouvez, vous aussi, faire « vivre » le flash en nous faisant parvenir vos impressions, vos suggestions, ou des « brèves » trouvées lors de vos recherches etc .

Dimanche 15 juin à Annecy le Vieux : Maurienne Généalogie aura son stand à l'occasion de cette 13^{ème} rencontre généalogique des provinces de Savoie... Vous êtes invités, tous renseignements auprès du président pour éventuellement réserver des plateaux repas ou faire du covoiturage

Les archives judiciaires du Sénat de Savoie

Par M. Dominique LEVET



Mr Levet nous présente son exposé qui comprend:

- un bref retour sur l'histoire du souverain Sénat de Savoie.
- les sources : série B du fonds des AD (cours et juridictions avant 1793)
- et deux études de cas : « inceste spirituel » et « injures réelles avec effusion de sang ».

Le Sénat de Savoie dans l'histoire.

La justice est itinérante, St Louis rendait la justice sous un chêne, de même les comtes rendent la justice (Costa de Beauregard sous un sapin). Ce conseil résidant de justice était à Chambéry. Amédée VIII Comte devenu Duc veut juger avec sagesse.

En 1536 François 1^{er} occupe la Savoie et veut maintenir certaines institutions, la Savoie est annexée, il va créer un parlement à Chambéry, (les parlements français sont des cours de justice), qui donnera plus de pouvoirs et de privilèges parmi lesquels:

- la noblesse, qui avant était réservée au Parlement de Paris.
- l'exemption fiscale.
- il a gardé « l'avocat des pauvres » il crée le bureau des pauvres (aujourd'hui aide judiciaire).

En 1539, avec l'édit de Villers Cotteret, tous les actes sont rédigés en français, les généalogistes le savaient pour les actes de naissances, mariages et décès mais il en est de même pour les actes de juridictions civiles, criminelles, et ecclésiastiques.



*Un public attentif
a suivi les explications et commentaires du « Prof »*



En, 1559 après le traité de Catau Cambrésis, la Savoie revient à Emmanuel Philibert, le Sénat a des pouvoirs politiques, c'est devenu une cour de justice, les pièces des dossiers sont conservées dans des sacs accrochés à un clou « affaires pendantes » c'est une cour suprême, il y a en dessous des cours subalternes, puis des judicatures mages.

Il n'y a pas de cour de cassation, car ne sont traitées que des affaires de fait et non de droit. Il existe l'avocat des pauvres (pauvres, veuves, orphelins etc...) A noter que le sénat ne motive pas ses arrêtés, sauf s'il y a une demande expresse du plaignant.

En 1792, c'est en Savoie que l'on trouve le plus de torturés.

De cette époque il faut retenir le nom de Antoine Faure, ami de St François de Salle qui fut un grand juriste, dont la statue érigée à Chambéry a été inaugurée en 1865, Jacques Salteur, qui fut un grand président du Sénat ainsi que François Xavier de Maistre autre président du Sénat qui fut anobli.

Dans la série B nous pouvons trouver:

- des archives concernant le parlement de Chambéry,
- les arrêtés du Sénat, (tout n'est pas classé, c'est à ce travail fastidieux que s'est attelée Mme Corinne Townley)
- les fonds de juridictions spécialisées : la gabelle, (avec la recrudescence des contrebandiers), Mandrin etc. . .

C'est dans la série 2 B (procédures criminelles et civiles), que l'on trouve les judicatures mages de Maurienne d'où M. Levat a extrait des exemples qu'il commenta avec beaucoup d'humour.

Deux études de cas:

- un inceste spirituel en 1782 qui oppose le curé de St Pan-

crace et une jeune fille noble (Varnier ou Vernier).

- en 1757 à Villargondran pour coups et blessures avec effusion de sang, ROLLET Gabriel âgé de 34 ans fut condamné aux galères (3 ans).

A noter que revenu des galères qui, à l'époque étaient à Villefranche, il eut, encore, de nombreux enfants, et vécut jusqu'à 80 ans.

Jo Duc

Réunion des mercredis

Nos cousins d'Amérique !



*Mr et Mme Collett
Originaire Gilbert Collet
De Foncouverte*

Ce n'est pas une galéjade, ils étaient bien là les descendants de GILBERT COLLET de Fontcouverte. L'arrière grand-mère accompagnée de ses deux enfants adultes émigra en 1895 à Winnipeg capitale de la province du Manitoba au Canada. Pour des raisons pratiques, (raccourcir le nom), mais aussi pour « angliciser » le pronyme, au fil du temps ils devinrent COLLETT.

A noter que c'est en faisant des recherches sur leur patronyme originaire de Fontcouverte, dans un premier temps par l'intermédiaire de M. Henry PERES (membre assidu de M.G et oh combien serviable avec les adhérents nombreux qui font appel à ses connaissances), qu'ils permirent à trois autres membres de M.G qui voulaient les aider dans leurs recherches, de se découvrir un lien de parenté Mrs et Mmes SIBUE – MOLLARET - et SAMBUIS.

Mr et Mme COLLETT de voyage en France ont fait un « pèlerinage » sur les lieux d'origine de leurs aïeux à Fontcouverte, ils ont même pu visiter la maison de leurs ancêtres accompagnés de M et Mme Sibué, et Sambuis, et sont venus nous saluer à Villargondran.

Jo Duc



*Une belle brochette de cousins
Mr et Mme Sambuis - Mr et Mme Collett -
Mr et Mme Mollaret - Mr et Mme Coupet*

ANTRAIDE

GRANGE André

49, rue du couvent 73130 La Chambre angr73@wanadoo.fr

Recherche naissance vers 1786 de **Jean Baptiste GRANGE** enfant naturel d'Iphygènie GRANGE. .

ROLLET Jacques Hubert 6, rue Léon Vaudoyer 75007 Paris
Recherche tous renseignements sur:

ROLLET Jean Saturnin ° 01 07 1828 à St Jean de Mnne Fonctionnaire des contributions X ROBBINO ? Marie Madeleine

ROLLET Claude ° 26.12.1695 à Villargondran X 13 07 1717 à FALCOZ Thècle de Valloire.

Dans l'Histoire de Maurienne on cite un **Maître Jacques ROLLET** probablement décédé vers 1570, ses fils Jacques Rollet et Antoine Rollet donnent à bail la maison de leur père pour servir d'école (première école à St Jean)

N.B: J'ai (Jo Duc) de nombreux renseignements sur les ROLLET de Villargondran, je veux bien servir d'intermédiaire pour transmettre les renseignements à M. Jacques Hubert Rollet, et éventuellement créer un petit groupe pour la reconstitution de familles ROLLET.

Vous faites des recherches dans le Nord ?

Un adhérent peut vous rendre service:

CLEMENT Michel

4, rue Desrousseaux 59800 Lille

Michel.clement17@liberthysurf.fr

« *Je suis disponible pour effectuer des recherches aux Archives Départementales du Nord à Lille, car j'habite à côté, et je m'y rends de temps en temps pour des lecteurs de « la France généalogique »* »

QUI FAIT QUOI ?

Faites fonctionner cette rubrique.

Désormais tous les mois je mentionnerai dans cette rubrique les modifications concernant soit les adresses des adhérents, soit des modifications ou rectifications concernant le contenu de la rubrique.

Cette rubrique est la vôtre, elle est une nouvelle, possibilité de faire connaissance avec ceux qui font les mêmes recherches que vous.

Jo Duc

Mise à jour

Rubrique : Villages

- **MARTIN Jacky**: Valloire Recensements, population, gabelles, visites pastorales, Etat-Civil, églises Chapelles, fortifications, émigrations

- **BUFFAZ** St Julien et Mont Denis

Rubrique : Patronymes

- **MARTIN Jacky** : Valloire: tous les patronymes, RAPIN de la Chaudanne, et RAPIN de Valloire.

- **CHRISTIN Valérie**: Hermillon, tous les patronymes

Rubrique : Divers

GOTTELLAND Il faut supprimer Chattelard et synonymes et rajouter Gotteland, Gothland, Gotland

Liste des adhérents

Rajouter:

- M. René BLAIX 25, avenue de Buisson Rond Recamier A 73000 Barberaz.

- M. et Mme Jean Claude MAGNIN 28, avenue Guy de Collatue 69134 Ecully jclaudemax.magnin@free.fr

- M. Alain PINET 11 bis rue Rouget de Lisle 92240 Malakoff pinetalain@noos.fr

- M André ROSSELOT Somont 73170 Yenne andrerosselot@wanadoo.fr

Modifier E-mail:

BERNARD Gilbert biscarre@orange.fr

DRESIN Arlette arlette.dresin@orange.fr

GUILLON Denise denise.guilloton@orange.fr

ROCHE Christine christine.roche@9online.fr

SABATIER Jacques jacques.sabatiers@free.fr

LU POUR VOUS !

Un réformé qui se portera bien

Le nommé Jean-Baptiste feu Hugues MARCELLIN de Valmeinier, élu soldat pour le Régiment de Maurienne par acte du courant, présenté par Hugues NORAZ syndic et reconnu atteint d'un virus séropuleux parvenu au 4^{ème} degré avec un collier de cicatrices qui s'étend d'une oreille à l'autre avec engorgement des glandes, ce à forme du certificat assermenté de ce jourd'huy, a été renvoyé.

L'élu 25 ans, Joseph 40 ans, Claude 36 ans, Gaspard 42 ans ses frères.

Ce virus n'aura pas de conséquence fatale, Jean-Baptiste convolera en justes noces, six ans plus tard et aura sept enfants.

Extrait d'un Registre du soldat de Maurienne et Tarentaise.

1779 — 1792. L 1855: Réforme

Transmis par D. Marcellin

DON CAMILLO et PEPPONE à St Sorlin !

Le neuf février mil-huit cent soixante dix sept Chaix Jean Baptiste Stanislas feu Sorlin en revenant de faire une commission au village du Pré à huit heures du matin s'affaissa sur lui même en disant: « je me sens mal » et meurt chez lui à Pierre Aigüe entre les bras de sa femme.

Vu la mort par cas fortuit j'assimile cette mort à la mort par accident. Donc le corps ne pouvait être enseveli que quarante huit heures après le décès, article 82 des constitutions fondé sur le manifeste sénatorial du 9 avril 1822, et cela avec d'autant plus de raisons que le sus narré défunt était un homme de soixante ans à la santé jusque là prospère et tombé subitement sans la vie. La sépulture se règle pour le onze février après huit heures du matin. Le lendemain dix février, au moment où j'allais dire la messe, Novel Jean Baptiste, gendre du défunt vient prier de retarder la messe pour la sépulture vers les dix heures du matin. Je montre l'impossibilité de retarder la messe devant l'affluence du monde à l'église pour les horaires, disant que la sépulture pourrait se faire moyennant le permis civil.

L'usage du pays pour la sonnerie des sépultures laisse ce soin à la famille du défunt. Occupé au confessionnal, n'entendant rien sonner, je ne me suis pas dérangé jusque vers onze heures.

Le maire Brunet Joseph feu Pierre de Pierre Aigüe vient me demander si je ne procède pas à la sépulture d'abord. Sur ma réponse qu'il n'y avait pas de difficulté, et sur tout que pour ne pas

trop déranger à l'heure de midi on pourrait la faire vers les trois ou quatre heures du soir.

La chose est réglée ainsi. A une heure, ayant chez moi une invitation à un gendarme de passage, on m'apporte un pli du pontife de l'état civil, Brunet Joseph disant : j'ai reçu la déclaration du décès par un tel et par un tel, en conséquence **ordonnon d'enterrer**.

La moutarde monte au nez et l'ordonnance pour tout respect reçoit la destruction. Sur le rapport de la gendarmerie le maire ne peut pas délivrer le permis dans ce cas là avant des formalités auprès du procureur de la république. Je croyais le maire entortillé par plus intelligent et plus rusé que lui. Malgré la prétendue supériorité du maire sur le curé, présomption pleine de désagrément lorsque la main profane se pose sur l'encensoir.

En me rivant aux constitutions, je servais les intérêts de l'autorité civile. A quatre heures du soir, Chaix Jean Marie beau frère du défunt m'apporte au confessionnal le permis du maire et reçoit pour réponse que la sépulture ne se ferait que le lendemain matin après huit heures. Cinq minutes après le maire en écharpe entre triomphalement à l'église suivi d'une multitude de jeunes gens qui sont immédiatement mis à la porte et le maire après avoir reçu quelques avis déclare qu'il n'est pas l'auteur de l'injure qui a été faite, présente des excuses en pliant son écharpe et se retire en silence.

La sépulture ne s'est faite que le onze février après huit heures du matin. Le dimanche suivant le curé a exposé du haut de la chaire les grandes raisons de sa ligne de conduite à l'occasion de la sépulture pré citée en ajoutant qu'il ne savait pas qui avait inventé l'idée de la supériorité du maire sur le curé, tenant la place de JC et remplissant des fonctions si sublimes auprès des peuples ; que l'on devait savoir tout ce que Dieu avait fait pour séparer le prêtre de la masse commune ; que loin de se prévaloir jamais de son élévation, il serait toujours le premier à faire les avances de bons rapports avec l'autorité civile pour le bien de la paroisse ; mais de ne jamais oublier que le maire, premier de nous parmi les égaux, pouvant devenir le premier en mérites par ses oeuvres n'avait pas le droit de lancer des ordonnances déraisonnables au curé contre la sagesse prévoyance et contre les intérêts des familles

Qui que vous soyez, mes vénérables successeurs, vous qui lirez ces lignes, mes vœux vous accompagnent. Les consolations du ministère sont rares, bien des pillules amères sont à avaler, une abondante provision de charité, de patience et de fermeté est indispensable.

C. Buisson Recteur

Archives Paroissiales de St Sorlin Par P. Balzy

LA GENEALOGIE , vecteur de tolérance

Les généalogistes, par leurs plongées régulières dans les profondeurs de notre passé, par leurs fréquents contacts avec ces ancêtres, dont beaucoup connurent des situations aussi misérables que nombre de personnes originaires des pays du Sud, peuvent, en comparant la situation respective des uns et des autres, développer une plus grande ouverture d'esprit lorsqu'ils appréhendent les réalités du monde d'aujourd'hui. En effet, comment ne pas nous sentir proches de ces travailleurs immigrés modernes, fréquemment rejetés, quand nous nous apercevons que nous sommes nous-mêmes issus d'individus (...) qui furent en leur temps victimes de semblables discriminations ; qui, après avoir longtemps souffert, voulant échapper à leur triste sort, firent le choix de quitter leur

modeste abri, leur triste grenier, pour tenter leur chance en ville.(...)

Si le rejet de l'autre en raison de sa couleur de peau, de sa culture, de sa religion, se manifeste parfois, de nos jours, n'existait-il pas également autrefois ? (...)

Ces barrières, si prégnantes naguère, ont aujourd'hui pratiquement disparu : le brassage des populations est un phénomène naturel. Le généalogiste, particulièrement celui dont les ancêtres étaient de condition modeste, peut en prendre conscience en observant de près la vie de ceux dont il descend.(...)

Sans doute, ce pauvre maçon ardennais et cet humble menuisier bourguignon n'avaient pas imaginé qu'un jour, leur sang coulerait dans les veines d'un des personnages les plus populaires de France, souvent présenté comme Camerounais alors qu'il possède de véritables racines paysannes en terre Française . (1)

Le saviez-vous ? Les descendants de DANTON, héros de la Révolution française, sont tous aujourd'hui de nationalité chilienne et ceux de son ami, Camille Desmoulins, sont des métis haïtiens. Comme eux , un jour, si ce n'est pas déjà fait , les nôtres seront à leur tour disséminés aux quatre coins du monde, porteront aussi des noms à consonances plus exotiques.(...)

(1) Y. Noah

Extrait d'un article paru dans « le Lien » n° 105 de mars 2008
Du Centre Généalogique du Finistère – Auteur : Jean Miliou GA-RION

Transmis par Mme Stasia

Annecy-le-Vieux 15 juin 2008

**13^{eme} Rencontre Généalogique
des provinces de Savoie
à l'espace Rencontre aux Glaisins**

Dès 10h00

Entrée libre



organisée par l'antenne du Genevois
Centre Généalogique de Savoie
3 rue des Martyrs de la Déportation
74940 Annecy-le-Vieux

